

dans son principe, il est clair qu'elle ne pouvait donner que les tristes résultats que nous récoltons (1)."

On objecte qu'il faut pourtant bien qu'un gouvernement se défende, et qu'il ne permette pas, quand il succombe aux frais de l'enseignement, qu'on se serve, étant fonctionnaire, de l'argent qu'il vous donne encore, pour le combattre. Je pourrais répondre que le gouvernement paie les fonctionnaires pour services rendus, et non pas pour confisquer la liberté des pères de famille et porter atteinte dans les jeunes âmes, à l'intégrité de la foi. Mais ici éclate la violente contradiction du système. D'un côté, on nous dit que l'Etat mixte ou laïque, ou rationaliste, ne s'occupe pas de doctrine ; qu'il est sans qualité sur les articles de foi et qu'il doit se déclarer incompétent sur les questions de discipline confessionnelle ; d'un autre côté, on prétend qu'il a seul le droit d'enseigner. Enseigner quoi ? demanderai-je, puisqu'il est étranger aux doctrines. Est-ce qu'on voudrait faire de la constitution un symbole et mettre le Code Civil en chansons ?

Et cet Etat, qui met indûment les écoles à la charge des contribuables, remplit-il au moins les fonctions qu'il s'adjudge ? Quelle figure fait-il, quel succès a-t-il obtenu dans sa double charge d'éducation et d'enseignement ? C'est surtout en France qu'un système de l'Etat-Eglise, s'arrogeant un ministère qui ne lui appartient pas, a prévalu ; c'est en France qu'il faut, après un siècle d'expérience, en constater la banqueroute.

Pour qu'on ne m'accuse pas d'assombrir le tableau, j'en emprunte la réponse à Bautain, d'abord supra-naturaliste, puis semi-libéral et longtemps professeur de l'Université. " Depuis les magnifiques programmes dressés par l'Université, dit-il, les études classiques sont *en pleine déroute*. . . . Humanités, rhétorique, discours français, grec, latin, histoire philosophie, tout cela est inutile ; l'élève a bien mieux dans son manuel ; il a des réponses aux fameuses questions, toutes prêtes, toutes mâchées ; il n'a plus qu'à les avaler et à les rendre convenablement quand il en sera temps. . . . C'est ainsi que les quatre-vingt-dix-neuf centièmes s'abrutissent pendant plusieurs années, n'exerçant plus leur intelligence, ne développant plus leur esprit et par conséquent leur cœur . . . à cet âge où les sens s'exaltent dans de nouveaux instincts, où les passions violentes commencent à gronder, les influences grossières ont le dessus ; car il n'y a rien pour les contrebalancer et les réprimer." (*op. cit. sup.*)

Après Bautain, citons Sainte-Claire-Deville : " Je fais depuis longtemps partie de l'Université. Eh bien, en mon âme et

(1) De l'éducation publique en France au dix-neuvième siècle, p. 284.

conscien
conduir
ministre
l'avenir
Fatalen
porte en
tude ign

Mai
pour ma
Pour to
le premi
ceur no
a un co
pauvre
té au pl
prompt
mer, lui
l'attache

De
elle s'en
place au
elle ne d
cette affi
Lacordai
ment par
Girardin
duire des
port des
disent-ils
élèves à
lité posit
combien
un par c

Notr
bien plus
thèse ne
couronné
plus opp
l'avenir,
ration qu
première
ment sur
élever de
peine l'in